

CAHIERS DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES G1 - G2 AVP – G2 PRO

MARCHÉ PUBLIC

Centre Hospitalier de Joigny (89 300)

Construction du nouvel hôpital

VERSION 1 DU 09 AVRIL 2026

Groupe Hospitalier du Territoire Nord Yonne
Centre Hospitalier de Sens
1, Avenue Pierre De Coubertin
BP 108
89 108 SENS Cedex

SOCOFIT S.A.S.

Assistant Maîtrise d'Ouvrage

Parc Saint Christophe

10, avenue de l'entreprise

95863 CERGY PONTOISE Cedex



1 SOMMAIRE

2	OBJET DU MARCHÉ ET NATURE DE L'OPERATION PROJETEE	4
2.1	OBJET DU MARCHÉ	4
2.2	LES INTERVENANTS	4
2.2.1	<i>L'acheteur</i>	4
2.2.2	<i>Le maître d'ouvrage</i>	4
2.2.3	<i>Lieux de réalisation du projet</i>	5
2.2.4	<i>L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage / Le programmiste (AMO)</i>	5
2.3	CONTEXTE ET PRESENTATION DE L'OPERATION	5
2.4	LIEUX D'EXECUTION DE LA MISSION	5
3	PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION	6
3.1	L'ÉTABLISSEMENT SUPPORT DU GHT NORD YONNE	6
3.2	LE CENTRE HOSPITALIER DE JOIGNY	6
3.3	LE CONTEXTE DE CONSTRUCTION DU NOUVEL HOPITAL	7
3.3.1	<i>Exigences constructives et sécurité des personnes</i>	7
3.4	LOCALISATION DE LA PARCELLE LIBRE	7
3.5	CALENDRIER DE L'OPERATION	8
4	LOT N°05 — ETUDES GEOTECHNIQUES	9
4.1	CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET	9
4.2	REFERENTIEL NORMATIF	9
4.3	CONSISTANCE DES PRESTATIONS	9
4.3.1	<i>Mission G1 – étude géotechnique préalable</i>	9
4.3.1.1	<i>Étude de site (G1 ES)</i>	9
4.3.1.2	<i>Principes généraux de construction (G1 PGC)</i>	10
4.3.1.3	<i>Exigence particulière – visite de site</i>	10
4.3.2	<i>Mission G2 – étude géotechnique de conception</i>	10
4.3.2.1	<i>Étude d'avant-projet (G2 AVP)</i>	10
4.3.2.2	<i>Étude de projet (G2 PRO)</i>	11
4.4	MISSION OPTIONNELLE	11
4.4.1	<i>Mission G4 – supervision géotechnique (option)</i>	11
4.5	PROGRAMME D'INVESTIGATIONS	12
4.6	LIVRABLES	12
4.7	DELAIS D'EXECUTION	12
4.8	MOYENS ET COMPETENCES	12
4.9	COORDINATION	12
4.10	CONDITIONS FINANCIERES	13
5	PRESENTATION DES OFFRES	13
5.1	VISITE DU SITE	13
5.2	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	13

5.3	CONTENU DES OFFRES	14
6	ANNEXE.....	14
6.1	GLOSSAIRE.....	14

2 Objet du marché et nature de l'opération projetée

2.1 Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les conditions d'exécution des missions géotechniques nécessaires à la conception et à la réalisation d'un établissement hospitalier sur un terrain actuellement libre de toute construction.

Les missions confiées au titulaire s'inscrivent dans le cadre de la norme NF P 94-500 et comprennent :

- une tranche ferme : missions G1 et G2 (AVP, PRO)
- une tranche optionnelle : mission G4

Le titulaire devra assurer l'ensemble des prestations nécessaires à la compréhension du contexte géotechnique du site, à la définition des principes de fondation, ainsi qu'au dimensionnement des ouvrages géotechniques.

Le présent marché est régi par les dispositions du **Code de la commande publique**, notamment les articles **L1111-1 et suivants** et **R2111-1 et suivants**, applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.

2.2 Les intervenants

2.2.1 L'acheteur

L'acheteur	GROUPEMENT HOSPITALIER DU TERRITOIRE NORD YONNE 1, Avenue Pierre de Coubertin BP 108 89108 SENS Cedex
	Représenté par madame Véronique ROBIN , Directrice générale du GHT Nord Yonne.

2.2.2 Le maître d'ouvrage

Le Maître d'ouvrage	GROUPEMENT HOSPITALIER DE JOIGNY 3, Quai de l'hôpital 89 300 JOIGNY
	Le centre hospitalier de Joigny est représenté par Madame MOREL JOURNEL , Directrice. Adjointe et Cheffe de projet du nouvel hôpital.

2.2.3 Lieux de réalisation du projet

	CENTRE HOSPITALIER DE JOIGNY Avenue Jean HEMERY 89 300 JOIGNY
---	--

2.2.4 L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage / Le programmiste (AMO)

L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été désigné pour accompagner le maître d'ouvrage pendant toute la réalisation de l'opération.

AMO Programmiste (Le mandataire) 	SOCOFIT Siège social : 7 avenue Neil Armstrong – 33 700 MÉRIGNAC. Projet rattaché à la Direction Régionale Seine Nord. Campus St-Christophe 95863 CERGY PONTOISE
--	---

2.3 Contexte et présentation de l'opération

L'opération consiste en la construction d'un nouvel établissement hospitalier destiné à accueillir les activités de soins du territoire de Joigny.

Le futur établissement constituera un établissement recevant du public de type U (établissements de soins) au sens du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

Le programme comprend notamment :

- Un projet réalisé en maîtrise d'œuvre conformément au Code de la commande publique.
- Une enveloppe budgétaire de 26 M€ H.T pour la réalisation de l'ensemble des travaux de construction compris terrassements en plein masse, voiries et réseaux divers, construction du nouvel établissement hospitalier,
- Une surface en m² SDO de 8 918 m²,

2.4 Lieux d'exécution de la mission

Le nouvel hôpital de Joigny sera construit à proximité du centre de secours, **avenue Jean-Hemery**, plus précisément **chemin du Petit Tuot, 89300 Joigny**. Le terrain retenu pour ce projet correspond à la **parcelle cadastrale ZM 105**.

3 PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

3.1 L'établissement support du GHT Nord Yonne

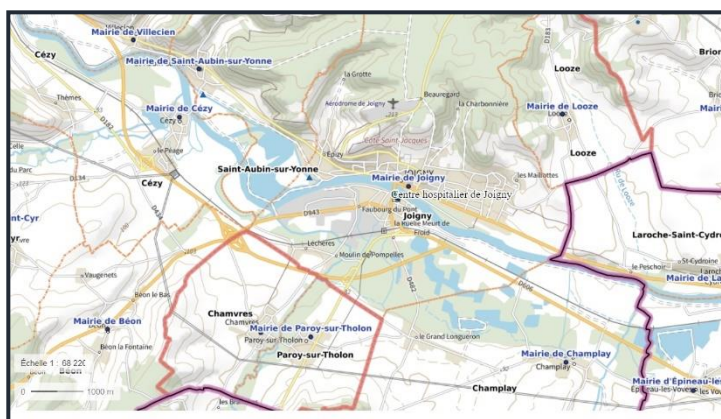
Le Centre Hospitalier de Sens est un établissement médical situé au cœur de la ville de Sens (89), il joue un rôle essentiel en tant qu'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Nord Yonne. Ce groupement hospitalier de territoire (GHT) est une structure mise en place pour favoriser la coordination et la complémentarité des soins de santé sur un territoire donné.

Le Centre Hospitalier de Sens assume plusieurs responsabilités au sein du GHT du Nord Yonne. Il sert de point central pour la gestion des ressources médicales, humaines et logistiques nécessaires à la prise en charge des patients sur le territoire.

En tant qu'établissement de support, le Centre Hospitalier de Sens participe activement à la mutualisation des compétences et des moyens, ce qui permet d'optimiser l'efficacité des soins tout en répondant aux besoins de santé de la population du Nord Yonne.

3.2 Le centre hospitalier de Joigny

L'hôpital de Joigny, situé stratégiquement entre Sens et Auxerre, joue un rôle crucial dans le paysage médical du département de l'Yonne. Niché dans cette ville charmante, il dessert un bassin de population diversifié, répondant aux besoins de santé d'environ 50 000 habitants répartis sur un territoire semi-rural. Ce positionnement géographique permet à l'hôpital de Joigny de combler un besoin médical entre ces deux grandes villes, offrant des services de proximité indispensables pour les résidents des petites communes environnantes. L'établissement se distingue par une offre de soins polyvalente, incluant des consultations spécialisées, des urgences. Les équipes médicales et paramédicales y travaillent en étroite collaboration pour assurer une prise en charge de qualité et adaptée aux besoins spécifiques de chaque patient.



Le Centre Gériatrie de Joigny se situe à mi-distance du Centre Hospitalier pivot de Sens et du Centre Hospitalier d'Auxerre

3.3 Le contexte de construction du nouvel hôpital

3.3.1 Exigences constructives et sécurité des personnes

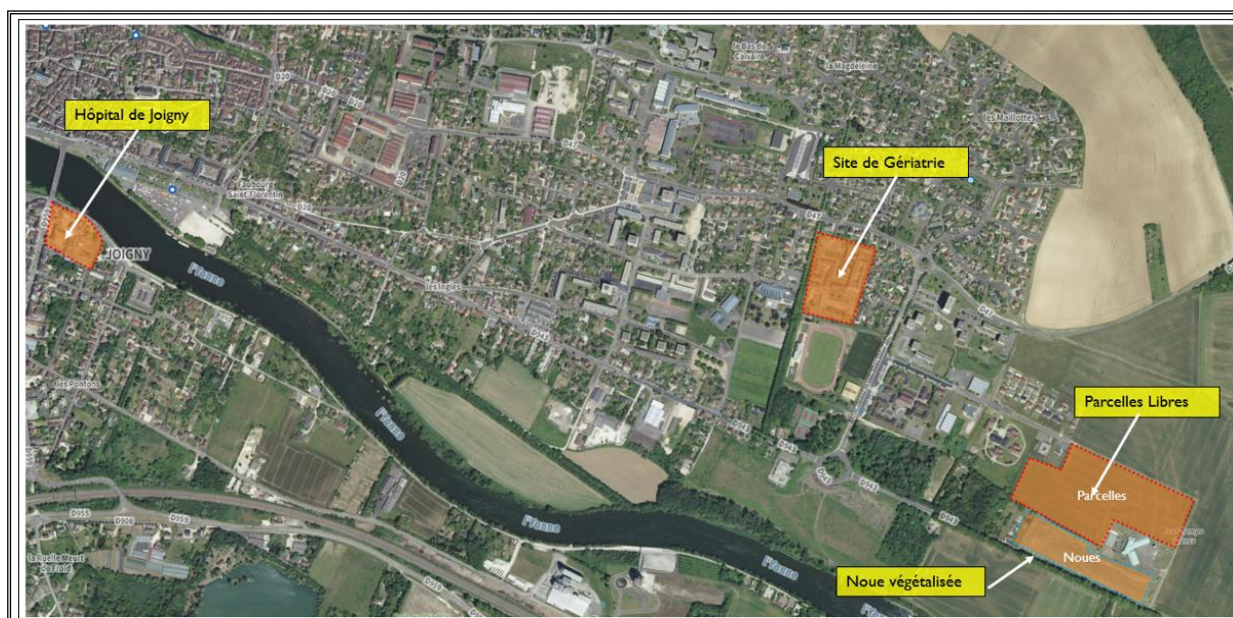
La conception puis la réalisation du bâtiment devront intégrer l'ensemble des exigences réglementaires applicables en matière de sécurité, notamment celles relatives :

- Aux établissements recevant du public (ERP),
- Aux établissements de santé,
- A la sécurité incendie,
- À l'accessibilité des personnes en situation de handicap,
- A la prévention des risques professionnels.

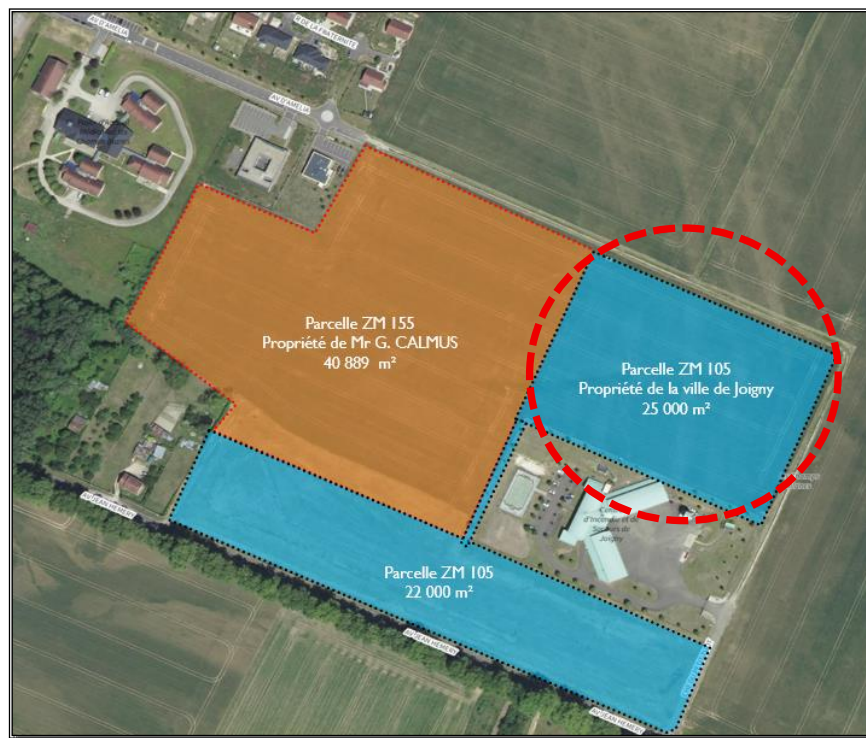
Les choix constructifs devront privilégier des matériaux durables, conformes aux normes en vigueur et présentant des caractéristiques compatibles avec les exigences sanitaires et de sécurité. Les matériaux susceptibles de présenter des risques pour les usagers devront être proscrits.

3.4 Localisation de la parcelle libre

Le nouvel hôpital de Joigny sera construit à proximité du centre de secours, **avenue Jean-Hemery**, plus précisément **chemin du Petit Tuot, 89300 Joigny**. Le terrain retenu pour ce projet correspond à la **parcelle cadastrale ZM 105**.



Plan de situation



Répartition des parcelles ZM 105 concernée par le projet

3.5 Calendrier de l'opération

	Dates prévisionnelles
Études de conception : 12 mois	Novembre 2026
Consultation des entreprises : 4 mois	Novembre 2027
Notification des marchés de travaux : 1 mois	Mars 2028
Exécution des travaux : 24 mois	Avril 2030
Garantie du parfait achèvement : 12 mois	Avril 2031

4 LOT N°05 — ETUDES GEOTECHNIQUES

4.1 Contexte et description du projet

Le projet concerne la construction d'un établissement hospitalier relevant de la catégorie des établissements recevant du public de type U.

Compte tenu de la nature de l'ouvrage, des charges transmises au sol et de la sensibilité des équipements projetés (blocs opératoires, imagerie médicale, etc.), le projet est classé en catégorie géotechnique 3.

Le titulaire devra intégrer dans ses études les exigences élevées liées à ce type d'ouvrage, notamment en matière de limitation des tassements différentiels, de maîtrise des vibrations et de prise en compte des conditions hydrogéologiques.

Le terrain d'assiette est actuellement non bâti. Le titulaire devra toutefois vérifier l'absence de risques particuliers liés à l'historique du site (remblais, cavités, pollutions éventuelles, etc.).

4.2 Référentiel normatif

Les prestations devront être réalisées conformément aux normes et règlements en vigueur, et notamment :

- NF P 94-500
- Eurocode 7
- Eurocode 8 (selon zonage applicable)

Le titulaire devra également se conformer aux règles professionnelles et aux recommandations en vigueur dans le domaine de la géotechnique.

4.3 Consistance des prestations

4.3.1 Mission G1 – étude géotechnique préalable

La mission G1 a pour objectif de fournir une première appréciation des conditions géotechniques du site et d'orienter les choix de conception du projet.

4.3.1.1 Étude de site (G1 ES)

Le titulaire procédera à une analyse documentaire approfondie comprenant notamment l'étude des cartes géologiques, des données hydrogéologiques disponibles et des éventuelles études antérieures.

Il identifiera les principaux aléas géotechniques susceptibles d'affecter le projet, tels que la présence de sols compressibles, de phénomènes de retrait-gonflement, de cavités ou de nappes phréatiques.

Si nécessaire, des reconnaissances sommaires pourront être réalisées afin de compléter les informations disponibles.

4.3.1.2 *Principes généraux de construction (G1 PGC)*

Sur la base des éléments recueillis, le titulaire proposera des principes généraux de construction, incluant notamment les types de fondations envisageables, les niveaux d'assise possibles et les principales contraintes géotechniques à prendre en compte.

Ces éléments devront permettre au maître d'ouvrage et à l'équipe de maîtrise d'œuvre de sécuriser les premières orientations du projet.

4.3.1.3 *Exigence particulière – visite de site*

Le titulaire devra obligatoirement effectuer une visite du site. Cette visite comprendra une reconnaissance visuelle du terrain, une analyse de son environnement immédiat ainsi que l'identification des contraintes d'accès et d'implantation.

Le titulaire prévoira les sondages et terrassements nécessaires pour parfaire sa mission.

Le coût de cette visite est réputé inclus dans le prix forfaitaire de la mission et ne pourra donner lieu à aucune rémunération complémentaire.

4.3.2 *Mission G2 – étude géotechnique de conception*

La mission G2 constitue la phase principale d'étude et devra permettre de définir de manière précise les solutions géotechniques adaptées au projet.

4.3.2.1 *Étude d'avant-projet (G2 AVP)*

Le titulaire définira et mettra en œuvre une campagne de reconnaissance adaptée à l'importance et à la complexité du projet.

Cette campagne comprendra notamment la réalisation de sondages (pressiométriques, carottés ou destructifs), d'essais in situ et de prélèvements destinés à des essais en laboratoire.

À l'issue de ces investigations, le titulaire établira un modèle géotechnique du site précisant la stratigraphie, les caractéristiques mécaniques des sols et les conditions hydrogéologiques.

Il analysera différentes solutions de fondation et évaluera les tassements associés, en tenant compte des exigences spécifiques du projet hospitalier.

Exigence particulière – présence sur site

Le titulaire devra assurer une présence effective sur site lors des investigations. Il devra notamment :

- implanter les sondages,
- suivre leur exécution,
- adapter si nécessaire le programme d'investigations en fonction des conditions rencontrées.

Ces prestations sont réputées incluses dans le forfait et ne pourront faire l'objet d'aucune facturation complémentaire.

Étude hydrogéologique

Le titulaire devra réaliser une analyse hydrogéologique détaillée du site afin de caractériser précisément les conditions de présence et de circulation des eaux souterraines.

À ce titre, il devra notamment :

- déterminer le niveau de la nappe phréatique et ses variations saisonnières prévisibles ;
- identifier la présence éventuelle de nappes perchées ou circulations d'eau ;
- évaluer la perméabilité des sols à partir d'essais adaptés ;
- analyser les risques associés aux venues d'eau en phase travaux (terrassements, fouilles, soutènements) ;
- étudier l'impact des eaux souterraines sur les ouvrages projetés, notamment en cas de réalisation de sous-sols ;
- définir les dispositions constructives nécessaires (drainage, rabattement de nappe, dispositifs d'étanchéité, cuvelage éventuel).

Le titulaire précisera également les moyens d'investigation nécessaires, pouvant inclure :

- la mise en place de piézomètres ;
- la réalisation d'essais de pompage ou d'infiltration ;
- le suivi du niveau de nappe dans le temps si nécessaire.

Les conclusions de cette étude devront être intégrées au modèle géotechnique et aux hypothèses de dimensionnement.

4.3.2.2 Étude de projet (G2 PRO)

Le titulaire réalisera le dimensionnement détaillé des ouvrages géotechniques, incluant les fondations superficielles et/ou profondes, les ouvrages de soutènement et les terrassements.

Les calculs seront effectués conformément aux exigences des états limites ultimes et de service.

Le titulaire fournira des notes de calcul complètes, précisant les hypothèses retenues, les méthodes utilisées et les résultats obtenus.

4.4 Mission optionnelle

4.4.1 Mission G4 – supervision géotechnique (option)

Dans le cas où cette mission serait affirmée, le titulaire assurera une mission de supervision indépendante des études et travaux géotechniques.

Il procédera au visa des études d'exécution, effectuera des visites de chantier et émettra des avis techniques destinés à sécuriser la réalisation des ouvrages.

4.5 Programme d'investigations

Le titulaire devra proposer un programme d'investigations détaillé, adapté à la nature du projet.

Ce programme précisera notamment :

- le nombre et la profondeur des sondages,
- leur répartition sur l'emprise du projet,
- la nature des essais à réaliser.

Le programme devra être validé par la maîtrise d'œuvre avant exécution.

4.6 Livrables

Le titulaire fournira, pour chaque mission, un rapport détaillé comprenant :

- une synthèse des investigations réalisées,
- un modèle géotechnique du site,
- les hypothèses de calcul,
- les résultats obtenus,
- des recommandations précises pour la conception et l'exécution des ouvrages.

Les rapports seront remis au format PDF et en version modifiable.

4.7 Délais d'exécution

Le titulaire proposera un planning détaillé précisant les délais d'exécution de chaque mission ainsi que les délais de remise des livrables.

Il devra également indiquer ses délais d'intervention en phase travaux dans le cas de l'affermissement des missions optionnelles.

4.8 Moyens et compétences

Le titulaire devra justifier de compétences et de références significatives dans le domaine des projets hospitaliers ou d'ouvrages à forte exigence technique.

Il désignera un interlocuteur unique, responsable de la mission, chargé d'assurer la coordination avec le maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

4.9 Coordination

Le titulaire devra participer aux réunions de conception et, le cas échéant, aux réunions de chantier.

Il devra assurer une coordination étroite avec l'ensemble des intervenants du projet, notamment le bureau d'études structure et l'architecte.

4.10 Conditions financières

Les prestations feront l'objet de prix forfaitaires.

Tous les frais liés aux déplacements, visites de site et interventions sur le terrain sont réputés inclus dans les prix.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être demandée à ce titre.

5 Présentation des offres

5.1 Visite du site

Aucune visite obligatoire du site n'est organisée dans le cadre de la présente consultation.

L'opération projetée concerne une parcelle libre de toute construction. À ce titre, les candidats peuvent, s'ils l'estiment nécessaire pour l'établissement de leur offre, se rendre librement sur les lieux afin de prendre connaissance des caractéristiques apparentes du site et de son environnement.

Cette visite s'effectue sous l'entière responsabilité des candidats, sans accompagnement du maître d'ouvrage ou de ses représentants.

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments utiles à la compréhension de l'opération et à l'établissement de leur offre, notamment au regard des informations figurant dans les pièces du dossier de consultation des entreprises.

Aucune réclamation ultérieure ne pourra être formulée au titre d'une méconnaissance des caractéristiques du site ou des conditions d'intervention liées à celui-ci.

5.2 Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent obtenir tout renseignement complémentaire nécessaire à l'établissement de leur offre dans les conditions précisées au règlement de la consultation.

Les demandes de renseignements doivent être formulées conformément aux modalités prévues dans ce document et dans les délais qui y sont fixés.

Les coordonnées des interlocuteurs ainsi que les modalités de transmission des questions et des réponses sont indiquées au règlement de la consultation.

Les réponses apportées par le maître d'ouvrage dans le cadre de ces demandes, ainsi que les éventuelles informations complémentaires diffusées à l'ensemble des candidats, font partie intégrante du dossier de consultation des entreprises et s'imposent aux candidats pour l'établissement de leur offre.

5.3 Contenu des offres

Le contenu des offres ainsi que les pièces à remettre par les candidats sont définis dans le règlement de la consultation.

Les candidats sont tenus de respecter strictement les prescriptions du règlement de la consultation ainsi que celles figurant dans l'ensemble des pièces du dossier de consultation des entreprises.

Toute offre devra être établie en conformité avec les exigences et modalités précisées dans ces documents.

Le dépôt d'une offre vaut acceptation sans réserve par le candidat des conditions de la consultation et des stipulations figurant dans les pièces constitutives du dossier de consultation des entreprises.

6 ANNEXE

6.1 Glossaire

APA = Activité Physique Adaptée

AS = Aide-soignant (e)

DAOM = Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères

DASRI = Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

DMS = Dispositifs Médicaux Stériles

DMNS = Dispositifs Médicaux Non Stériles

EMG = Equipe Mobile de Gériatrie

EMSP = Equipe Mobile de Soins Palliatifs

HAD = Hospitalisation à domicile

HDJ = Hôpital de Jour

IDE = Infirmier (e) Diplômé (e) d'État

IDEC = Infirmier (e) Diplômé (e) d'État de Coordination

IDELI = Infirmier (e) Diplômé (e) d'État Libérale Intervenant

IST = Infection Sexuellement Transmissible

MC = Monte-Charge

MM = Monte-Malade

MOA = Maître d'Ouvrage

MMG = Maison Médicale de Garde

NRBC = (risques) Nucléaires, Radiologiques, Biologiques et Chimiques

PMR = Personnes à mobilité réduite

PM = Pour mémoire

PH = Praticien hospitalier

PLUi = Plan local d'urbanisme intercommunal

PTD = Programme Technique Détaillé

UHCD = Unité d'Hospitalisation Courte Durée

USC = Unité de Soins Continus

VL = Véhicule Léger

VRD = Voierie et Réseaux Divers

SMR = Soins Médicaux et de Réadaptation

CPP = Centre Périnatal de Proximité

PMI = Protection Maternelle et Infantile

----- FIN DU DOCUMENT -----